



Etude bilan, évaluation et perspectives Contrats de Canaux de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, du canal de Cabedan-neuf, du canal de l'Isle et du canal de Carpentras

Compte-rendu de la réunion de lancement de l'étude

Lieu : ASCO du canal de l'Isle

Date : 16 novembre 2017

Participants

Nom	Structure / Fonction	Présent
Pascal AUZIER	Chargé de mission canal de l'Isle et canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux	X
Sandrine PIGNARD	Directrice adjointe canal de Carpentras	X
Mélanie RICHARD	Chargée de mission canal de Carpentras	X
Jérôme CLAVERO	Directeur canal de Cabedan neuf	X
Patrice GREGOIRE	Directeur canal de l'Isle	X
Jérôme GONDRAN	Conseil Départemental Vaucluse	X
Anna MORISSET	Conseil Régional PACA	X
Olivier NALBONE	Conseil Régional PACA	X
Jean-Michel CHAZALON	Agence de l'Eau RMC	X
Gaëlle GASC	Contrechamp	X
Edith VIER	Oteis	X

Document annexé au compte-rendu : Diaporama projeté lors de la réunion

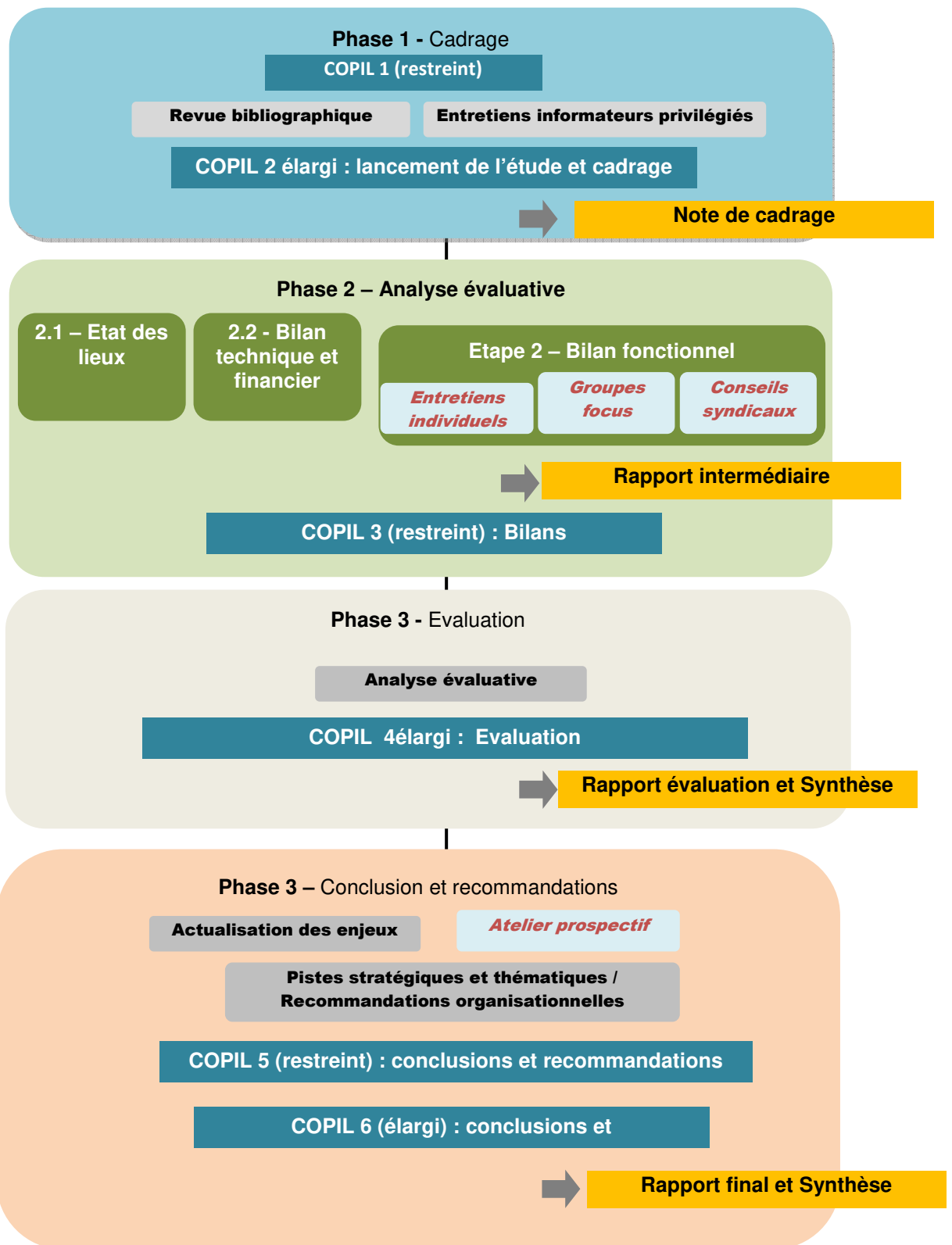
1 Ordre du jour

- Présentation de la méthodologie et du déroulement de l'étude par les bureaux d'étude Oteis et Contrechamp
- Réflexion collective sur les questions évaluatives / Discussion

2 Déroulement de la réunion et principaux points abordés

La présentation a essentiellement porté sur le déroulé méthodologique résumé dans le schéma suivant.

Démarche d'évaluation



3 Principaux points abordés

- Concernant les études socio-économiques réalisées dans la phase d'élaboration des contrats de canaux, Sandrine Pignard explique que leur qualité a été très décevante. En conséquence, il sera sans doute difficile de les exploiter pour les bilans. Pour compléter ce manque de données, il est suggéré d'exploiter les données des SCOT qui se sont construits entre temps (SCOT de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue et SCOT de Carpentras) et qui recourent une bonne partie des périmètres des contrats.
- Il est entendu que les bilans technico-financiers seront réalisés sur la période 2005-2017 au regard de l'importance des actions réalisées et financées dans la période 2005-2012 de préparation des contrats. L'Agence de l'eau note que le protocole de gestion prend en compte les économies d'eau réalisées à compter de 2005. Cela étant, le représentant de la Région demande que les bilans technico-financier présentent également une extraction sur la période 2012-2017.
- Concernant les focus groupes, il est proposé de rebaptiser le groupe « environnement et patrimoine », « eau, environnement et patrimoine » afin d'identifier plus spécifiquement la thématique de la gestion de l'eau et des milieux (invitations à destination des structures de gestion de bassin versant).
- Un entretien avec la Commission Exécutive de la Durance pourra être ajouté à la liste des informateurs privilégiés.
- Pour le reste la méthodologie telle que présentée est validée. Le planning est également acté.

4 Réflexions autour des questions évaluatives

A l'examen des critères évaluatifs « classiques », l'équipe d'étude propose d'ajouter quelques questions transversales auxquelles les structures porteuses des contrats et leurs partenaires souhaiteraient répondre pour mieux se projeter collectivement.

Les discussions ont porté sur les thèmes suivants :

Genèse des Contrats

- Une question portant sur les liens entre les différentes démarches « contrats de canal » paraît intéressante aux participants. Il est en effet rappelé qu'au démarrage des démarches, les cinq canaux n'avaient pas d'historique de travail en commun, et qu'ils ont dû mettre en place des relations pour élaborer les contrats, notamment avec l'embauche d'un poste en commun. Une charte et des objectifs communs ont été définis en amont de la démarche. Mais ensuite les structures gestionnaires des canaux ont opté pour 5 contrats séparés. Concernant le canal de l'Union, dès le début de la démarche, il est apparu nécessaire de réaliser un contrat pour ce canal, notamment dans la mesure où les travaux sur ce canal produisent des économies d'eau, qui servent aux autres canaux. Mais la question du contenu du contrat du canal de l'Union a posé question ; son directeur considère que les ambitions pour ce canal n'ont peut-être pas été suffisantes. Aujourd'hui, et même si chaque structure a son fonctionnement propre, un certain nombre d'intérêts et de problématiques sont communs à tous les canaux. Il est précisé que la programmation du contrat de canal de Saint-Julien a été réalisée sur 7 ans ce qui a décalé son échéance et justifie aujourd'hui que le travail d'évaluation ne soit pas réalisé en commun.

Lien avec les collectivités

- Les participants souhaitent qu'un zoom soit réalisé sur le partenariat entre les canaux et les collectivités (communes et EPCI-FP) dans le cadre des contrats de canaux ; en effet, la mobilisation des collectivités, en moyens techniques et financiers était un objectif fort des démarches. Un participant rappelle qu'au moment de la signature des Contrats, certaines communes ont annoncé qu'elles ne signeraient pas si un engagement financier était demandé. A noter par ailleurs que lors du démarrage des démarches en 2005, les EPCI étaient moins présents sur le territoire et avaient moins de compétences qu'aujourd'hui.
- En même temps, il serait intéressant de se demander quelle était la capacité d'action et la légitimité de l'outil Contrat de canal sur les thématiques qui concernaient directement les collectivités, en particulier

celle de la gestion des eaux pluviales et des risques associés (inondations par débordements des canaux). Ce thème ne peut pas être appréhendé à l'échelle de chaque canal.

- Les enjeux liés à la gestion du pluvial sont plus importants sur le sud de la plaine des Sorgues que sur le secteur de Carpentras. Mais cette question reste problématique pour tous les canaux ; elle peut les pénaliser notamment pour trouver un assureur. A noter aussi le manque de soutien des services de Police de l'eau sur la question des rejets pluviaux. On peut penser que dans le futur il y aura moins de nouveaux rejets pluviaux urbains, du fait des doctrines appliquées (infiltration à la parcelle, bassins de rétention, réduction des débits de fuite, ...)
- Suite à un évènement pluviométrique et des inondations dans le périmètre du canal St Julien (2008), une étude hydraulique a été engagée par la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse. Les gestionnaires des canaux ont été associés au début de cette démarche, mais pas à sa restitution en 2012. A priori il n'y a eu aucune suite à cette étude.
- Même si l'objectif de mobilisation des collectivités ne semble pas atteint, néanmoins les moyens humains apportés par les Contrats ont permis de développer le relationnel entre les gestionnaires des canaux et les communes, notamment lors de l'élaboration des PLU.
- La prise en compte des canaux varie selon les communes : les canaux sont plus considérés en milieu rural, là où les agriculteurs siègent dans les conseils municipaux.

Effet catalyseur des Contrats

- Anna Morisset souhaiterait que soit posée la question de l'effet catalyseur ou non des Contrats pour la réalisation de travaux : sa programmation était-elle un axe de priorité pour l'ASA ? Pour les financeurs ?
- Par ailleurs, il serait intéressant de mesurer la valeur d'exemple qu'ont eu les démarches des 4 canaux pour d'autres territoires. Cette question pourra être renseignée grâce à l'expertise d'acteurs extra-territoriaux.

Economies d'eau et questions d'accès aux subventions publiques

- Une question relative à l'objectif d'économies d'eau paraît importante à poser, notamment au regard des outils mis en place (protocoles de gestion). Pour les partenaires financiers Agence et Région, les économies d'eau sont une condition de leur engagement dans ces démarches, mais sont-elles le seul moteur des Contrats ?
- A ce sujet, il est également nécessaire de se demander quel a été l'impact des priorités/critères d'éligibilité des politiques financières des partenaires sur la mise en œuvre des actions. Pour exemple, les opérations de confortement et sécurisation des réseaux ne sont pas financées et pourtant les économies d'eau ne peuvent être faites que sur un réseau viable. Le besoin de renouvellement des réseaux reste important et les ASA sont encore dépendantes des aides publiques pour ces renouvellements. Pour les ASA, la modernisation en zone urbaine (également génératrice d'économies d'eau) est la plus intéressante, mais elle n'est pas aidée financièrement. Est-ce que l'intervention des partenaires financiers ne serait pas plus cohérente si elle était plus globale ?
- La question de l'appropriation de cette thématique par les membres des ASA serait également intéressante à commenter dans le cadre de l'évaluation : les ASA font-elles des économies d'eau uniquement pour avoir des aides financières ou bien y voient-elles d'autres intérêts (valorisation) ?
- A noter que la modernisation permet progressivement de réduire les effectifs du personnel de terrain, mais en parallèle d'autres besoins émergent, correspondant à une main d'œuvre plus chère (SIGiste, électromécaniciens, ..).
- Au-delà, la question de la modernisation pourrait faire l'objet d'une investigation particulière : quels ont été ses effets en termes de gains économiques, d'évolution des territoires, des activités et d'impacts sur l'environnement ?

5 Proposition de formulation de questions évaluatives – sous réserve de validation des membres du COPIL élargi -

Précaution : ces questions sont destinées à trouver des réponses dans la phase d'évaluation. Les réponses qui leur seront apportées seront construites sur la base des bilans techniques et financiers, des états des lieux, des entretiens et réunions menés auprès des partenaires et acteurs locaux ainsi que sur l'expérience et l'extériorité de l'équipe d'étude. Leur formulation est ici destinée aux membres du COPIL et est conçue pour refléter leurs interrogations face à certaines dimensions spécifiques. Ces questions ne seront pas posées telles quelles aux acteurs locaux rencontrés, elles sont posées aux évaluateurs qui leur apporteront des réponses grâce à la matière collectée au fil de l'évaluation.

1. Quels ont été les avantages et les limites de la démarche collective rassemblant ces 5 canaux aux logiques, enjeux, contraintes différents ?

Cette question se rapporte au travail commun qui a été réalisé par les cinq contrats de canaux pour la mise en place des démarches « contrats de canal ». Il s'agira de revenir sur leur élaboration et leur mise en œuvre pour se demander quelle a été la **plus-value de la démarche commune** (mutualisation d'un poste en phase d'élaboration, signature d'une charte et définition d'axes stratégiques communs...). Pour cela nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

- Quels ont été les **liens** entre les 5 canaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la démarche ?
- Quels ont été les avantages et les limites d'une démarche collective ? En termes d'enjeux **techniques, financiers, de portage politique et de concertation** ?

👉 Remarque : si cette question est validée par le copil, un entretien pourra être prévu auprès du canal Saint Julien.

2. Quels ont été le rôle et la place du contrat de canal de l'Union dans la dynamique d'ensemble des canaux ?

Le Canal de l'Union présente la spécificité de porter la prise d'eau et le transport de l'eau communs aux quatre autres canaux. En ce sens, il revêt un intérêt spécifique pour chacun d'eux et pouvait jouer un rôle central pour le traitement de problématiques communes, notamment celle des économies d'eau. Il s'agira de se demander, au vu de son **contenu**, quel **rôle** a été donné au contrat dont a bénéficié ce canal et quels **liens ont été entretenus avec les quatre autres démarches**.

👉 *Suivant les éléments de réponse pouvant être apportés cette question trouvera sa place dans l'évaluation du Contrat de Canal de l'Union ou fera l'objet d'un développement plus transversal en tant que question évaluative.*

3. Quels liens ont pu être développés avec les collectivités du territoire ?

- Il s'agira ici de se demander quel a été le lien des contrats de canaux avec les collectivités locales de leurs territoires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée sur la question de la **gestion des eaux pluviales**, la question de la **fréquentation** et de la **valorisation des canaux**, l'approvisionnement en eau brute des collectivités ainsi que le lien aux **politiques d'aménagement des territoires**.
- Nous nous demanderons également quelle a été la place des collectivités dans la **gouvernance** des contrats.
- Enfin, il s'agira de se demander si les contrats ont permis de mobiliser les collectivités en termes de moyens techniques ou financiers.

4. Quelle a été la plus-value de la démarche « contrat de canal » pour la réalisation et le financement des actions et la mise en dynamique des territoires sur lesquels elle portait ?

- Il s'agira d'interroger les atouts et contraintes apportés par la présence d'un **cadre formel** (procédure contractuelle, multi-thématique, signée par de multiples partenaires), **financier** (engagement contractuel des différents partenaires), **temporel** (procédure inscrite dans le temps), **politique** (instances partenariales de suivi).

- Cette question pourra porter sur la manière dont cet outil contractuel a joué :
 - Sur la mise en œuvre des actions,
 - Sur la mise en œuvre des différents volets d'action et des liens pouvant exister entre eux,
 - Sur les dynamiques propres des acteurs signataires, en différenciant les acteurs locaux (ASA et autres structures porteuses, collectivités, autres partenaires locaux associés cf. associations) et les acteurs extra-locaux (quels intérêts/rôles/limites/contraintes de ces contrats au niveau des partenaires financiers ?),
 - On s'interrogera enfin sur la dimension territoriale, partenariale, que ces contrats visait au travers d'axes variés et d'instances de gouvernance partenariale.
- Ces démarches ont mobilisé des financements publics importants, tant au niveau des partenaires institutionnels que des structures locales. On pourra se demander dans quelle mesure cet argent public investi a induit la mise en œuvre de démarches pertinentes et pérennes, cette pérennité pouvant concerner les investissements réalisés au titre des contrats, les ouvrages eux-mêmes, leurs structures de gestion comme les dynamiques mise en œuvre sur les territoires. On prendra en compte les évolutions du contexte et notamment celles relatives aux positionnements, moyens, priorités d'intervention de nombreux partenaires publics investis (partenaires institutionnels, collectivités, ASA et autres structures porteuses...).

5. Comment l'objectif d'économie d'eau a-t-il été géré par les canaux ?

Cette question a vocation à zoomer sur l'objectif d'économie d'eau fixé dans le cadre des Contrats via le protocole de gestion dédié, et à circonscrire la place des économies d'eau dans la procédure Contrat de canal. Il s'agira ainsi de se demander :

- Quelle est l'appropriation de cette thématique par les différents acteurs des démarches ? Comment cet objectif est-il perçu selon les catégories d'acteurs ?
- Quelles difficultés éventuelles de gestion des volumes économisés et de restitution au milieu naturel (à 50%) ?
- Quelles incidences sur les milieux aquatiques ayant bénéficié des restitutions ?
- Quelles valorisations des autres 50% pour les usages ?
- Quelles craintes quant à l'évolution du dispositif, notamment suite au nouveau protocole EDF - Agence de l'eau ?

L'équipe d'étude est intéressée d'ajouter une sixième question non présentée en copil – sous réserve de validation de ce dernier :

6. Dans quelle mesure les Contrats de Canaux ont-ils permis un investissement marqué et une reconnaissance des volets « non-hydrauliques » (volet environnement, lien aux collectivités, valorisation patrimoniale, communication et sensibilisation en direction des acteurs locaux...) ?

Il s'agira ici de se demander comment ont été investies les **thématiques « secondaires »** des contrats que sont notamment l'éducation à l'environnement, la connaissance des canaux et de leur patrimoine, leur appropriation par la population locale, le lien aux collectivités territoriales, la prise en compte des enjeux environnementaux... Nous nous demanderons quels ont été les **objectifs** et les **moyens** déployés par les démarches, en termes de programmation, de partenariats, de mise en œuvre d'actions, de communication... Nous interrogerons également la **visibilité / lisibilité** et l'intérêt des différents acteurs rencontrés, qu'ils soient signataires des contrats ou non, par rapport à ces questions.

Autre question :

- **En quoi les contrats de canaux ont-ils eu des effets hors des territoires qui les concernent ?**

Il s'agit de se demander si les contrats ont pu servir d'exemple pour d'autres canaux et si leurs expériences a pu leur être profitable.

- ✎ *Les éléments pour répondre à cette question seront essentiellement apportés par des acteurs extra-locaux. Il n'est pas prévu d'interroger des acteurs externes au territoire, sauf les acteurs institutionnels, qui apporteront leurs éclairages face à cette question. Nous proposons d'adapter le traitement de cette question en fonction des éléments recueillis. Si le bilan permet de disposer de suffisamment d'information elle fera l'objet d'un développement dédié, possiblement dans le cadre de la réponse à la question 4 – plus-value de l'outil contrat de canal.*

6 Prochaines étapes

- Validation des questions évaluatives par le copil le 08/12 au plus tard.
- Rencontres individuelles à planifier avec Contrechamp avant fin décembre 2017.
- Planification des focus groupes le 11 et le 12 décembre 2017
- Planification d'une participation de l'équipe de Contrechamp en Conseil Syndical dans le courant des mois de décembre 2017 ou janvier 2018.
- Rendu des bilans par structure à Oteis pour fin décembre 2017